

STAR
Les Résolutions adoptées par
L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 Mai 2018

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2017, approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers arrêtés au 31/12/2017 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat 2017	7 048 488 790
Résultats reportés 2013 & antérieurs	43 086 864 578
Résultats reportés 2016	93 640 232 383
Total	143 775 585 751
Réserves Ordinaires prélevées sur le résultat de l'exercice 2017	3 102 000 000
Réserves pour Fonds Social	1 000 000 000
Dividendes prélevées sur les résultats reportés 2013 et antérieurs	2 815 385 460
Résultats reportés 2013 & antérieurs	40 271 479 118
Report à nouveau 2017	96 586 721 173
Total report à nouveau	136 858 200 291

En conséquence, il sera servi un dividende de **1,220 dinars** par action. Ces dividendes seront distribués en totalité sur le reliquat du report à nouveau disponible au 31/12/2013 et sont donc exonérés de la retenue à la source.

Ces dividendes seront mis en paiement à compter du **30 Mai 2018** auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs des comptes dépositaires des titres pour les titres qui y sont déposés et à la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

Le Conseil d'Administration a coopté Messieurs Olivier PEQUEUX et Fabrice HEYRIES en tant qu'administrateur représentant Groupama SA en remplacement de Messieurs Dominique UZEL et Mehdi MASMOUDI .

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette cooptation et approuve la désignation de Messieurs Olivier PEQUEUX et Fabrice HEYRIES en qualité d'administrateurs. leurs mandats prendront fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

Le Conseil d'Administration a coopté :

- * Monsieur Charles DE TINGUY
- * Monsieur Olivier DE BAGLION
- * Monsieur Olivier PEQUEUX
- * Monsieur Fabrice HEYRIES
- * Monsieur Habib KARAOULI

En tant qu'administrateurs représentant Groupama Holding Filiales et Participations, leurs mandats prendront fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette cooptation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 7.200 DT le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et aux administrateurs membres du comité de placement et du comité de gestion des risques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs à monsieur le Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.